



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 janvier 2012

FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

FRANCE ACTIVE ET LA CPC A PRESENTENT LES RESULTATS D'UNE ENQUETE NATIONALE

« Entre contraintes budgétaires et projet associatif, quels enjeux pour 2012 ? »

Le 17 janvier, France Active et la CPC A rendent publics les résultats d'une enquête nationale sur le financement des associations menée avec l'appui du CNRS auprès de 877 responsables associatifs. La CPC A et France Active ont sollicité l'ensemble des responsables associatifs pour répondre à une grande enquête inédite sur les besoins de financements : « Associations, comment faites vous face à la crise ? » dont l'objectif est de mieux cerner les problématiques financières auxquelles elles sont confrontées afin de proposer des évolutions.

Avec 1,8 millions de salariés et 70 milliards d'euros de budget annuel, le secteur associatif représente aujourd'hui 7% de l'emploi privé en France. L'ensemble du secteur est aujourd'hui déstabilisé par un environnement en pleine mutation. Les tensions sur les ressources, les logiques de marché qui se généralisent, le recours aux appels d'offres qui se systématisent, la concurrence qui s'accroît, affectent considérablement leurs activités au moment où elles doivent répondre à des demandes sociales croissantes.

Les principaux enseignements de l'enquête

> Tendances d'évolution des financements publics entre 2009 et 2010 :

- + **Une baisse des financements publics, notamment de l'Etat, avec une plus grande stabilité des financements des communes et intercommunalités :** 69 % des associations interrogées indiquent en effet qu'au moins un de leur financeur a baissé sa contribution de façon significative entre les deux derniers exercices. Les baisses les plus fréquentes concernent l'Etat et dans une moindre mesure les régions et les départements.
- + **Un recentrage des financements publics, vers certains secteurs d'activité en fonction des priorités ou des domaines de compétences** de chaque niveau de collectivités locales.

Méthodologie

Cette enquête a été réalisée en ligne avec le soutien technique du CNRS, de septembre à novembre 2011.

Compte tenu de la surreprésentation des associations employeuses, l'enquête n'a retenu que celles-ci, soit 685 structures.

Les structures interrogées sont de tous secteurs, tailles et âges.

+ **Un recentrage qui s'effectue au détriment de certains secteurs comme la solidarité internationale, la culture, la défense des droits.**

+ **Le recours important des financeurs publics au marché public** freine l'initiative associative, souvent par méconnaissance de la réglementation européenne. Plus de 21% des associations interrogées ont conclu au moins un marché public.

> Trésorerie et relations avec les banques

+ **45% des associations interrogées sont concernées par les difficultés de trésorerie**, notamment dans certains secteurs tels que le développement rural (65%), la défense des droits et causes (62%), le développement économique (61%) et la culture (55%). Pour y répondre, elles utilisent très rarement des solutions pérennes comme les apports en fonds propres.

Pour assurer sa pérennité, une association a besoin d'investir et de recourir à l'emprunt bancaire pour ne pas dégrader sa trésorerie. Or pour financer leurs investissements, 71% des associations de l'échantillon déclarent recourir, en premier, à leurs ressources propres puis à des solutions de subventions d'investissement publiques ou privées

+ **Les petites associations ont plus de difficultés d'accès aux emprunts ce qui peut s'expliquer par la frilosité des banquiers et par les freins culturels des dirigeants.** A titre d'exemple, 60 % des associations de moins de 150k€ de budget déclarent n'utiliser aucun produit financier.

+ **Les plus importantes bénéficient d'une relation de qualité avec leur banquier et peuvent accéder aux emprunts moyen et long terme pour la réalisation d'un investissement.** Si près de la moitié des associations (48%) déclarent bénéficier d'une relation de qualité avec leur banquier, seules les associations les plus importantes (à partir de 2M€ de budget) bénéficient de crédits long terme (immobilier).

Les propositions de France Active et la CPCa

Les financements publics : un choix de société

- + Maintenir les financements publics, garants de l'intérêt général.
- + Privilégier les modes de contractualisation permettant un financement partenarial, pluriannuel et respectueux de l'initiative associative.
- + Permettre aux associations de constituer des fonds propres, en réalisant des excédents.

Les financements privés : un enjeu de réciprocité

- + Favoriser le développement d'un modèle français de relations partenariales équilibrées entre entreprises et associations et en complémentarité des politiques publiques.
- + Maintenir l'abattement fiscal lié aux dons et favoriser l'accès des associations à la générosité du public.

Les banques et la finance solidaire : des solutions à inventer

- + Faciliter l'accès au crédit moyen et long terme.
- + Sensibiliser les associations à l'intérêt d'autres solutions d'apports de financements (Fonds d'apports associatifs, réseaux de la finance solidaire, Programme Investissement d'Avenir,...)
- + Développer l'épargne solidaire et son réinvestissement dans des projets d'utilité sociale en région.

A propos de FRANCE ACTIVE	A propos de la CPCPA
<p>Depuis 1988, le réseau France Active agit au quotidien pour mettre la finance au service des personnes, de l'emploi et des territoires. France Active accompagne d'une part les entreprises solidaires qui créent ou consolident des emplois, et d'autre part les personnes en difficulté qui souhaitent créer leur propre entreprise. France Active leur propose un accompagnement financier et des financements qui leur permettent de viabiliser leur projet et d'accéder aux circuits bancaires et financiers.</p> <p>En 2010, France Active a permis la création ou la consolidation de près de 30 000 emplois, en accompagnant et en finançant 6 700 porteurs de projets pour lesquels 183 millions d'euros de concours financiers ont été mobilisés.</p> <p>Pour mener à bien son action, France Active s'appuie sur un réseau de 40 structures de proximité, appelées « fonds territoriaux », constitué de 500 professionnels et plus de 2000 bénévoles.</p>	<p>La Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) est née en 1992 pour promouvoir la liberté d'association et la vie associative. Elle est aujourd'hui la voix du mouvement associatif organisé et travaille à une reconnaissance pleine et entière des valeurs et intérêts de celui-ci dans la société française.</p> <p>La CPCPA regroupe 16 coordinations nationales, représentant près de 700 fédérations soit plus de 600 000 associations en France.</p> <p>Ces coordinations représentent la diversité du monde associatif et de ses champs d'intervention : éducation populaire, action culturelle, mouvement sportif, développement rural, solidarité internationale, droits des femmes, action sanitaire et sociale, vie étudiante, lutte contre les discriminations, défense des consommateurs, droits de l'homme, etc.</p>

CONTACTS PRESSE

Profile PR

Marion Chanson - mchanson@profilepr.fr
 Anne-laure Coccia – alcoccia@profilepr.fr
 Tél. : 01 56 26 72 00

France Active

Grégoire Lechat - Tél. : 01 80 27 00 46
 Caroline Differ - Tél. : 01 53 24 69 42
 Plus d'infos sur www.franceactive.org

CPCA

Jonathan Debauve- Tél. : 01 40 36 80 10
 Plus d'infos sur www.cPCA.asso.fr